

Conditions générales du programme Primes MTY MC

INSCRIPTION – Vous devez d'abord vous inscrire avant de pouvoir profiter des avantages du programme. Protégez votre compte et activez-le en vous inscrivant sur le site Web www.primesMTY.com ou par téléphone en composant le 1 888 289-9832 ou le 514 282-1011. Assurez-vous d'avoir correctement saisi vos coordonnées, de même qu'une adresse de courriel valable. Vos coupons pour obtenir des articles du Menu des articles gratuits vous seront remis à un point de vente quelconque, seulement après que vous ayez enregistré votre carte Primes MTYMC dans la base de données Primes MTYMC à titre de membre en règle.

PARTICIPATION – Tous les détenteurs d'une carte Primes MTYMC qui sont en règle seront en mesure d'obtenir des articles du Menu des articles gratuits après un certain nombre de visites au même restaurant du Groupe MTYMD. Par visite, on entend une transaction effectuée par un détenteur de carte enregistré à n'importe quel restaurant du Groupe MTY au Canada, tel que décrit plus loin. Selon la fréquence des visites des détenteurs d'une carte, les détenteurs de carte recevront automatiquement un coupon personnalisé pour obtenir un article du Menu des articles gratuits (repas/boisson gazeuse/café) au même emplacement du même restaurant du Groupe MTYMD; ce coupon sera valable à la prochaine visite au même emplacement du même restaurant du Groupe MTYMD. Pour obtenir un article du Menu des articles gratuits, vous devez conserver et présenter votre coupon ainsi que votre carte Primes MTYMC lors de votre prochaine commande. Le restaurant du Groupe MTYMD vous offrira aussi 3,6 points pour chaque dollar dépensé dans tous les restaurants participants du Groupe MTYMD.

COUPONS POUR LE MENU DES ARTICLES GRATUITS – Remis en fonction de la fréquence d'utilisation de la carte Primes MTYMC à chaque emplacement (restaurant) et en fonction du montant dépensé par transaction.

TRANSACTION – Une transaction Primes MTYMC valide requiert la présentation de la carte Primes MTYMC par le détenteur d'une carte avec un achat d'une valeur minimale de 2,50 \$ avant taxes dans les restaurants La CrémèreMD, TCBYMD, CulturesMD, Croissant PlusMD et Franx SuprêmeMD au Canada, et de 5 \$ avant taxes dans les restaurants Tiki MingMD, SukiyakiMD, Sushi ShopMD, Thai ExpressMD, Au Vieux Duluth ExpressMD, Villa MadinaMD, KimChiMC, Koya JapanMD, Mrs. VanellisMD, O'BurgerMC, Vie & NamMC, TandoriMC et Tutti FruttiMD au Canada; chaque transaction doit comporter une dépense correspondant aux montants susmentionnés.

ARTICLES PERDUS ET DEMANDES SPÉCIALES – Si vous avez enregistré votre carte Primes MTYMC, votre compte Primes MTYMC est protégé à partir du moment où vous nous avisez que votre carte Primes MTYMC est perdue ou volée, et que nous sommes en mesure de vérifier le propriétaire de la carte. Nous allons geler le solde restant de votre compte Primes MTYMC au moment auquel vous nous avisez et nous transférerons le solde restant sur une nouvelle carte Primes MTYMC. Les nouvelles cartes sont postées dans un délai de 2 à 4 semaines. Primes MTYMC et/ou le Groupe MTYMD et/ou tout restaurant du Groupe MTYMD ne peuvent être tenus responsables de la perte, de l'expiration ou du vol des points Primes MTYMC ainsi que des coupons pour obtenir des articles du Menu des articles gratuits. Tous les détenteurs d'une carte sont responsables de leurs reçus de caisse et des coupons qui leur sont remis pour obtenir des articles du Menu des articles gratuits.

RÉSEAU – Tous les détenteurs de carte Primes MTYMC seront en mesure de profiter des avantages offerts par les restaurants participants du Groupe MTYMD en obtenant des points Primes MTYMC qui sont échangeables lors d'achats dans des restaurants participants du Groupe MTYMD au Canada.

ÉTAT DU COMPTE – Le détenteur d'une carte Primes MTY peut se renseigner sur le solde de son compte sur Internet en se rendant sur le site Web www.primesMTY.com ou en composant le numéro suivant du service à la clientèle de Primes MTYMC : 1 888 289-9832 ou 514 282-1011.

ÉCHANGE – Le détenteur d'une carte Primes MTYMC peut utiliser ces points en échange d'achats éventuels dans les restaurants participants du Groupe MTY affichant les raisons sociales suivantes au Canada : La CrémèreMD, TCBYMD, CulturesMD, Croissant PlusMD, Franx SuprêmeMD, Tiki MingMD, SukiyakiMD, Sushi ShopMD, Thai ExpressMD, Au Vieux Duluth ExpressMD, Franx SuprêmeMD, Villa MadinaMD, KimChiMC, Koya JapanMD, Mrs. VanellisMD, O'BurgerMC, TandoriMC, Tutti FruttiMD et Vie & NamMC.

RÉSILIATION ET EXPIRATION - Toutes les cartes Primes MTYMC actives sont valides à partir de la date de leur enregistrement. Tout détenteur d'une carte inutilisée pendant toute période de 12 mois consécutifs à partir de la dernière transaction est considéré comme étant un membre non intéressé et tous les avantages du programme sont résiliés.

MODIFICATIONS – Primes MTYMC et les restaurants du Groupe MTYMD se réservent le droit, à leur entière discrétion, de mettre fin au programme Primes MTYMC, d'ajouter ou d'éliminer des partenaires, et/ou de changer, limiter, modifier ou ajouter des règlements au programme Primes MTYMC ainsi les règlements et conditions régissant l'attribution des repas / boissons gazeuses / desserts / cafés gratuits, incluant, mais ne se limitant pas à l'imposition de limites temporelles et de changements à la valeur des points, des récompenses et des niveaux de récompenses sans préavis à tout moment et à l'occasion.

LOI – Sauf là où la loi l'exige, ou tel que stipulé dans les règlements du programme, les points Primes MTYMC n'ont aucune valeur monétaire. Dans certains endroits, tel que requis par la loi, la valeur monétaire de 750 points Primes MTYMC ne dépasse pas un vingtième d'un cent en devises canadiennes.